

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du mardi 26 Août 2014 à 18 h 30

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Sylvaine CHRISTIN, Ondine BONNET-REBIERE, Richard DESCHAMPS-BERGER, Mandy DURET, Gilles PETIT, Jean-Paul RATEL.

Excusées :

Clotilde DOUCHEMENT, Corine NERI.

Madame La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 10 juillet 2014.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

1 – Création d'un emploi temporaire

Madame la Présidente explique au Comité Syndical, qu'il est nécessaire de créer un emploi temporaire d'animation, en CDD, afin de pouvoir recruter une personne pour 4 heures de travail hebdomadaire (du 02 septembre 2014 au 21 novembre 2014) pour accompagner les enfants dans les transports scolaires, et éventuellement pour le remplacement d'un agent absent. Après avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité.

2 – Organisation de la rentrée scolaire et des activités périscolaires

La Présidente explique au Comité Syndical que le Syndicat Intercommunal Scolaire de La Chavanne-Planaise a retenu trois intervenants extérieurs, pour animer à la rentrée, à l'école, des ateliers dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (du 15/09/14 au 21/11/2014). Ces contrats de prestation pourront être renouvelés durant l'année scolaire. Il sera donc proposé :

Le mardi, atelier TOUCH-RUGBY, animé par Cédric GONTHIER

Le jeudi, atelier KAMISHIBAI, animé par Margaux NICLOUD

Le vendredi, atelier cirque, animé par la BAMBOCHE

Une réunion d'information est prévue le jeudi 4 septembre à 18h30 à l'école intercommunale de Planaise, afin de présenter aux familles l'organisation des rythmes scolaires, le choix et les personnes animant ces ateliers. Tous les intervenants seront présents à cette rencontre.

Un adjoint d'animation de 2^{ème} classe a également été recruté pour 8 heures de travail hebdomadaire, afin d'animer un atelier périscolaire de 15h30 à 16 h30 et pour la garderie de 16 h 30 à 17 h 30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La Présidente demande au Comité Syndical de l'autoriser à signer les contrats auprès des intervenants extérieurs.

Après délibération, le Comité Syndical donne son accord à la Présidente.

3 – Décision modificative

Madame la Présidente expose au Comité Syndical le besoin de voter une décision modificative pour pouvoir régler les indemnités de la Présidente et de la Vice-Présidente.

Après avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide d'inscrire au budget 2014 du Syndicat Intercommunal Scolaire la

Chavanne Planaise, la décision modificative suivante :

	*Chapitre 65 (dépense de fonctionnement) N° 6531	:	+ 3600.00 €
€	*Chapitre 011(dépense de fonctionnement) N° 60621	:	- 1000.00
€	*Chapitre 011(dépense de fonctionnement) N° 61522	:	- 1600.00
1000.00 €	*Chapitre 011(dépense de fonctionnement) N° 6248	:	-

4 – Informations diverses

La Présidente informe le comité syndical des différents achats qui ont été effectués pour la rentrée scolaire, à savoir :

- 1 ordinateur portable pour la directrice de l'école
- 12 nattes de gym
- 15 dictionnaires
- 1 lecteur de CD port USB
- 1 vidéo projecteur

Un point est fait sur les travaux d'entretien à l'école durant les vacances d'été, à savoir, la lasure d'une partie des bois extérieurs du bâtiment, le désherbage des mauvaises herbes sur les toits végétalisés et l'entretien courant. Il est à envisager le renouvellement des extincteurs pour un montant de 600 €, ainsi que le remplacement de la téléalarme de l'ascenseur pour un montant de 1800 €. Il faut également prévoir la commande de fioul, ainsi que l'entretien des bancs extérieurs.

La présidente informe le comité syndical des tarifs de vente des repas de la « cuisine centrale » (fournisseur de repas) pour la rentrée, à savoir 5.06 € le repas + 6.16 € par jour de livraison. Ce même repas est facturé aux parents 5 €, les frais de livraison ne sont pas répercutés aux familles.

Une aide du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014-2015 va être demandée avant le 15 septembre, auprès de la délégation régionale afin de pouvoir bénéficier des fonds avant la fin de l'année.

Suite à une demande de disponibilité d'un an, la Présidente remercie Madame Françoise PELLET (adjoint administratif) pour le travail accompli au sein du Syndicat et lui souhaite bonne continuation dans ses nouvelles fonctions. Elle annonce également le remplacement du poste par Madame Sandra BOULAY, à partir du 29 août, par voie de mutation, pour 14 heures de travail hebdomadaire.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 29/08/ 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 29 août 2014

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

